

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Affiliés	En
au	exercice
Conseil	
Municipal	15
Présents	Qui ont
	pris part
	au vote
11	13

Date de la
convocation
09 Mai 2023

Objet de la
délibération

Nouvelles
Règles de
Circulation

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU MARDI 16 MAI 2023
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SANILHAC-SAGRIES

L'an deux mille vingt-trois et le seize mai à 19 h 15 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VEYRUNES Denis, Maire.

PRESENTS : Guy CRESPIY, Jean MECA, Denis VEYRUNES, Annick BLACHERE, MARCHAND Camille, LIDOINE André, François CHALAUD, Chantal PORTA, POURCHET Philippe, Madame HAJEK Alexandra, MORANNE Stephane

Procurations : Thomas BOUET donne procuration à Alexandra HAJEK
Julien CUNY donne procuration à MARCHAND Camille

Absents : SEDLAK Josef, LEDREN Johanna,

Secrétaire : MARCHAND Camille

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,

Après exposé, il est proposé :

- de valider les règles de circulations (Plan par village daté de Mai 2023) pour le village de Sanilhac et le village de Sagriès

-D'autoriser Monsieur Le Maire, et en cas d'absence un de ses adjoints, à signer toutes pièces afférentes aux dossiers.

Voté à : l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an
susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire, Denis VEYRUNES



(Handwritten signature)

affiche de 2510512023

SAGRIES
 24 MAI 2023
 PLAN DE CIRCULATION
 Echelle 1/1000
 Denis VEVRUNES
 Mai 2023



Reçu en préfecture le 24/05/2023
 Publié le
 ID : 030-213003086-20230516-021605202301-AU

